

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026



VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 10
Administrateur(s) excusé et représenté : 2
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 25 juin à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU,
Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER, Agnès VALADIER
Messieurs Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :

Stéphane MAZARS

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)
Monsieur Cyril BOUSQUET (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026-047 – EHPAD BON ACCUEIL - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Conformément aux articles L. 4121-1 et suivants et R. 4121-1 et suivants du Code du travail, tout employeur est tenu d'évaluer les risques professionnels présents dans son établissement et de transcrire les résultats de cette évaluation dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a renforcé les obligations relatives au DUERP, notamment en matière de conservation (durée portée à 40 ans), de consultation des représentants du personnel et de mise à disposition des travailleurs.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue l'outil réglementaire permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de l'établissement.

Cette démarche vise à améliorer la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail ainsi que les conditions d'exercice des missions au sein de l'EHPAD.

Le DUERP recense les principaux risques liés aux activités de l'établissement (manutention des résidents, risques biologiques, chutes, risques psychosociaux, utilisation des produits et matériels, etc.) et définit les actions de prévention à mettre en œuvre.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, par 12 voix pour :

- Approuve le DUERP de l'EHPAD dans sa version actualisée ;
- Autorise sa mise en œuvre et sa diffusion auprès des équipes ;
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.



Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération

Transmise en Préfecture le 30 juin 2026

Publiée le 30 juin 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.047 : EHPAD BON ACCUEIL - Document unique
d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Date de décision: 25/06/2026

Date de réception de l'accusé 30/06/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260625_047

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260625-20260625_047-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délib. 2026.047 EHPAD BON ACCUEIL Document unique d'évaluation
des risques professionnels (DUERP).pdf (99_DE-012-261201073-
20260630-20260625_047-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 11) EHPAD BON ACCUEIL - DUERP.pdf (99_DE-012-261201073-
20260630-20260625_047-DE-1-1_2.pdf)
DUERP